

Conditions de participation aux semaines de navigation (conditions générales).



Remarque liminaire : les conditions qui suivent s'appliquent aux semaines de navigation destinées aux membres de soutien de l'Association Helena 1913. Le comité se réserve le droit d'édicter des prescriptions spécifiques pour d'autres types de navigation (sorties à la journée, convoys, etc.).

Introduction

Vous avez souhaité devenir ou êtes devenu membre de soutien de l'Association Helena 1913 (ci-dessous « l'Association »).

A ce titre vous pouvez, si vous le souhaitez, participer à une des semaines de navigation proposées sur le site de l'Association.

Ce document définit les modalités de paiement de votre cotisation complémentaire de membre de soutien et les conditions de participation à la semaine de navigation de votre choix.

Elles constituent des obligations accrues pour tous les participants navigants.

Pour devenir membre de soutien vous devez au préalable être membre de l'Association (cotisation de membre individuel 150 francs par année, cotisation de couple ou de famille, y compris les enfants jusqu'à 18 ans révolus 200 francs par année).

La cotisation membre de soutien s'élève à 750 francs (enfants de moins de 15 ans : 375 francs).

Cette cotisation complémentaire vous permet de participer, si vous le souhaitez, à une des semaines de navigation du programme en cours.

Tout enfant de moins de 15 ans doit être accompagné d'un adulte responsable pour participer à une semaine de navigation.

1. Modalités d'inscription et de paiement

Si vous souhaitez vous inscrire pour une semaine de navigation, vous pourrez la sélectionner sur la page NAVIGUER SUR HELENA > Réservation du site [helena.ch](https://www.helena.ch) (<https://www.helena.ch/reservation>). Vous pourrez vous y inscrire comme membre (si nécessaire) et membre de soutien

Afin de prévenir des fraudes informatiques un message de confirmation vous sera adressé auquel il est impératif que vous répondiez rapidement.

Si vous ne souhaitez pas naviguer, vous pouvez vous inscrire comme membre et, optionnellement, comme membre de soutien sur la page L'ASSOCIATION > Devenir membre (<https://www.helena.ch/lassociation/devenir-membre/>)

Vous recevrez un décompte composé :

- De la cotisation de membre de l'Association (si vous ne l'avez pas encore reçue pour l'année en cours).
- De la cotisation de membre de soutien de l'Association, qui doit être réglée dans les 30 jours dès réception (le cas échéant, simultanément à la cotisation de membre) et dans tous les cas 60 jours avant le départ de la semaine de navigation souhaitée.

Si ces délais n'étaient pas respectés l'Association se réserve le droit d'attribuer votre place à un autre membre de soutien.

A réception du versement complet nous vous ferons parvenir une confirmation d'embarquement que vous devrez remettre au skipper avec une pièce d'identité lorsque vous monterez à bord.

La semaine choisie ne peut être modifiée qu'en fonction des disponibilités et avec l'accord de l'Association.

2. Utilisation de vos cotisations de membre et de membre de soutien

L'intégralité des montants sera utilisée pour restaurer, entretenir et faire naviguer Helena 1913.

L'Association ne pratique aucune activité commerciale et seuls les membres de soutien peuvent prendre part aux semaines de navigation.

Les personnes participant à l'entretien du bateau, les skippers et les membres du comité ne sont pas rémunérés et agissent à titre bénévole.

Ceci représente plus de 300 jours de travail par an.

3. Non disponibilité du bateau

Quelle que soit la raison de l'indisponibilité du bateau avant le début de la semaine de navigation prévue, la cotisation de soutien sera remboursé dans la mesure des disponibilités et possibilités de l'Association à l'exclusion de tout autre dédommagement. L'interruption ou la modification d'une semaine de navigation à la suite de conditions météorologiques, ou d'une autre raison majeure ne sont pas concernées par cette disposition.

4. Participation aux frais de la semaine de navigation choisie

L'Association procure aux membres de soutien la mise à disposition des prestations du skipper, l'utilisation d'une couchette, du gaz et du carburant.

Les autres frais sont à la charge du membre de soutien et notamment :

- Les voyages aller et retour,
- La participation à la caisse de bord pour l'avitaillement, les taxes d'amarrage et les autres taxes et redevances locales ;
- La participation aux frais pour dommages fautifs.

5. Autorité du skipper

Chaque membre de soutien participant à une semaine de navigation s'engage à respecter l'autorité du skipper qui s'efforce de répondre aux souhaits des équipiers mais dont la priorité est la sécurité des membres présents à bord et du bateau.

6. Equipement et vie à bord

Chaque membre de soutien participant à une semaine de navigation doit apporter un sac de couchage, un drap protège-matelas, une taie d'oreiller, ses affaires personnelles et un linge de cuisine.

Chaque membre de soutien participant à une semaine de navigation doit s'équiper de vêtements adaptés à la saison et à la zone de navigation ainsi que de chaussures équipées de semelles antidérapantes et ne marquant pas le pont du bateau.

Une expérience de navigation n'est pas indispensable mais chaque membre de soutien s'engage à participer à la vie à bord et aux manœuvres dans la mesure de ses compétences et capacités.

7. Responsabilités et assurances

Chaque membre de soutien embarque à ses risques et périls. Il s'assurera personnellement et à ses frais contre la maladie et l'accident. Ces couvertures doivent inclure les zones de navigation concernées ainsi que le rapatriement.

En aucun cas le skipper ou l'Association ne sauraient être tenus pour responsables des dommages physiques et matériels encourus.

Une assurance annulation personnelle est vivement conseillée.

8. Santé et traitement médical

En cas de traitement durant la semaine de navigation, avec des médicaments sous ordonnance ou de problème de santé connu, le membre de soutien inscrit à une

semaine demandera à son médecin un certificat d'aptitude. Il en informera le skipper au début de la semaine.

9. Produits stupéfiants ou interdits

Toute personne embarquant sur Helena s'engage explicitement par ces conditions générales à ne pas apporter à bord, détenir ou partager des substances stupéfiantes ou autres drogues illicites. Il en va de même pour tous les produits ou appareils interdits par la législation locale et internationale.

En cas de non-respect de cette clause, le comité de l'Association ou son représentant se réserve le droit d'exclure de la semaine de navigation, sans aucune indemnité, la ou les personnes fautives.

En outre, celles-ci s'engagent à assumer les conséquences financières des perturbations du programme de navigation. A cela s'ajoute, le cas échéant, d'éventuelles mesures administratives et/ou sanctions pénales, poursuivies sur plainte ou d'office, en fonction de la législation en vigueur.

10. Enfants à bord

Pour de nombreuses semaines de navigation Helena peut accueillir les enfants à condition que chacun d'entre eux soit accompagné par un adulte responsable de sa sécurité et de son comportement et que le skipper ainsi que le reste de l'équipage soient d'accord.

Dans tous les cas contactez l'Association (info@helena.ch) avant de vous inscrire. Nous vous mettrons en contact avec le skipper afin que vous puissiez en discuter avec lui.

11. Embarquement et débarquement des semaines de navigation

Les équipiers ont rendez-vous le samedi du départ aux environs de midi pour préparer l'avitaillement (provisions pour la semaine de navigation, des listes sont disponibles à bord). Ils quittent ensuite le bateau pour faire les achats. Helena n'est en principe pas accessible durant le samedi après-midi car le skipper doit disposer du bateau pour effectuer les travaux de préparation et d'entretien, ainsi que les formalités nécessaires. Les équipiers embarquent selon entente avec le skipper, en principe vers 17 heures.

La première nuit se passe généralement au port et la navigation commence le dimanche matin de bonne heure.

Le bateau rejoint le port d'arrivée le vendredi en fin de journée. Après une dernière nuit à bord, la matinée du samedi est consacrée aux nettoyages et à la remise en état du bateau après une semaine de navigation. Ces travaux durent deux à trois heures et requièrent la participation de tous les équipiers.

Le départ et l'arrivée au port dépendent évidemment des conditions locales et météorologiques. Dans la mesure du possible le skipper s'efforce de concilier ces contraintes avec les souhaits des équipiers.

Dans tous les cas prévoyez d'arriver au port où commence le programme le premier samedi à midi et de quitter le port d'arrivée le dernier samedi en fin de matinée. Il vous appartient de choisir des moyens de transport qui vous permettent de respecter ces horaires.

Contact : info@helena.ch